

Le 7 juin 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 7 juin 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**226-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 17 mai 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**227-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2010.

### **Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**228-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période se terminant le 31 mai 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 3 juin 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois de mai 2010, totalisant une somme de 726 390,36 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 075 695,95 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Dépôt du certificat de la greffière – Règlement numéro 9-2010 décrétant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$ et une dépense du même montant relativement à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements et d'une camionnette**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 9-2010, décrétant un emprunt n'excédant pas 360 000 \$ et une dépense du même montant relativement à l'achat d'un chargeur sur roues avec équipements et d'une camionnette, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement numéro 10-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux**

**Explications de M. le Maire sur le projet de règlement**

Lorsqu'un promoteur veut réaliser un développement résidentiel, il doit d'abord conclure avec la Ville une entente relative aux travaux municipaux.

Les travaux municipaux sont ceux réalisés par le promoteur dans une future rue qui sera cédée ultérieurement à la Ville, soit ceux en rapport avec l'implantation des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, et avec la préparation du fond de la rue.

Le règlement actuellement en vigueur date de 2004 et il convenait de le modifier afin de préciser davantage le taux de participation du promoteur et de la Ville (50 % du coût des travaux municipaux), la nature des travaux visés, la notion de bénéficiaire hors site ainsi que la manière d'établir la quote-part payable par celui-ci. Le règlement est également modifié afin d'établir une contribution spéciale versée par la Ville dans le cas où le développement vise des immeubles à condos.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 10-2010 peuvent le faire maintenant.

**Commentaires du public**

Aucun commentaire n'est émis à ce sujet de la part des contribuables présents.

**Adoption - Règlement numéro 10-2010**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Ville par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, entré en vigueur le 10 mai 2004;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement numéro 10-2010 a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue lors de la séance ordinaire du 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 10-2010 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**229-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 10-2010, visant à modifier le règlement numéro 2-2004 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Dépôt du certificat de la greffière – Règlement numéro 12-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux et de travaux de finition de rue et d'éclairage pour un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil**

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 12-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour payer le coût de travaux municipaux et de travaux de finition de rue et d'éclairage pour un développement résidentiel dans le secteur du Carré Bon Accueil, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**Construction d'un bâtiment industriel locatif – Cautionnement par la Ville d'un emprunt de la Corporation de développement économique de La Pocatière – Modification de la résolution numéro 132-2010**

**230-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la résolution numéro 132-2010, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010 soit modifiée par l'ajout, après le premier paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

Que le cautionnement soit consenti pour 15 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement spécifique et dans le projet de contrat de prêt joints à la présente résolution, respectivement en annexes A et B, pour en faire partie intégrante;

**Réaménagement de la route 230 entre la rue du Verger et la 1<sup>re</sup> rue Poiré – Préparation des plans et devis - Entente avec le ministère des Transports du Québec – Autorisation de signature**

ATTENDU QUE la gestion de la route 230 incombe au Ministre des Transports du Québec;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie*;

ATTENDU QUE la Ville a l'intention de réaliser des travaux d'implantation d'une voie cyclable sur cette même portion de la route 230;

ATTENDU QUE la Ville a demandé la maîtrise d'œuvre des travaux afin d'assurer une meilleure coordination des mandats;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette maîtrise d'œuvre, la Ville de La Pocatière a dû retenir, tant pour elle-même que pour le Ministre des Transports du Québec, les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la préparation de plans et devis;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente établissant la répartition des responsabilités et des coûts quant au mandat confié en ingénierie pour la préparation desdits plans et devis;

**231-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que libellés, les termes de l'entente soumise par le Gouvernement du Québec, du chef du Ministre des Transports du Québec, concernant le mandat confié à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de réaménagement de la route 230, entre la rue du Verger et la 1<sup>re</sup> rue Poiré;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

#### **Bail de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent – Renouvellement**

**232-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSENTIR au renouvellement du bail de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) en regard des locaux 013-1, 013-2, 013-3, 016, 017, 018 et 019 de l'immeuble sis au 1011, 6<sup>e</sup> Avenue, à La Pocatière, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, et ce, au loyer et aux termes et conditions stipulés à l'addenda soumis au conseil pour approbation;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

#### **Bail de L'Entraide Pascal-Taché – Renouvellement**

**233-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSENTIR au renouvellement du bail de L'Entraide Pascal-Taché, en regard du local 010 de l'immeuble sis au 1011, 6<sup>e</sup> Avenue, à La Pocatière, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, et ce, au loyer et aux termes et conditions stipulés à l'addenda soumis au conseil pour approbation;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

#### **Centre Bombardier – Subvention de fonctionnement**

**234-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière verse une subvention de fonctionnement de 135 000 \$, toutes taxes applicables en sus, à la Corporation du Centre Bombardier, pour aider celle-ci à rencontrer les dépenses inhérentes à ses opérations;

QUE cette somme soit payée à même les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010 ou à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010 ou au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Demande de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Installation de deux bornes-fontaines**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Paroisse aux termes de la résolution numéro 134-08-2008, adoptée par son conseil le 4 août 2008, relativement à l'installation et à la réparation de bornes-fontaines sur des conduites d'eau brute de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 412-2008, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2008, la Ville avait autorisé la Paroisse à procéder à une étude de faisabilité relativement à l'installation et à la réparation de bornes-fontaines sur des conduites d'eau brute de la Ville, et avait demandé que lui soit transmise une copie du rapport pour considération et décision;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas reçu de rapport d'une telle étude de faisabilité à ce jour;

CONSIDÉRANT que la Paroisse a fait une nouvelle demande à la Ville relativement à l'installation de deux bornes-fontaines, et ce, aux termes de la résolution numéro 103-05-2010, adoptée par son conseil municipal le 3 mai 2010;

**235-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière informe la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qu'elle réitère sa décision d'attendre d'avoir pris connaissance et analysé le rapport d'étude de faisabilité mentionné au préambule avant d'autoriser l'installation de bornes-fontaines sur ses conduites.

### **Autorisation de circuler dans les rues de la Ville – Les mini-tours IGA Charles-Bruneau**

**236-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue d'un mini-tour IGA Charles-Bruneau dans les rues de la Ville, le 13 juin prochain, de 14 h à 16 h, au profit de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, à charge de respecter sur le tracé emprunté les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire de rues sous sa juridiction;

DE PERMETTRE la sortie, à cette occasion, de 10 pompiers et de 4 véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Scrutin référendaire – Règlement numéro 14-2009 – Rémunération du personnel**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut établir la rémunération du personnel électoral et référendaire, tel qu'il appert de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT que la rémunération décrétée par le conseil municipal aux termes de la résolution numéro 125-2009, adoptée le 16 mars 2009, était établie pour une élection générale et pour un référendum général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une autre rémunération pour un référendum partiel;

**237-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, telle que proposée, la rémunération payable aux membres du personnel référendaire appelé à travailler en rapport avec le scrutin référendaire devant être tenu à l'égard du règlement numéro 14-2009.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Secrétariat – Embauche d'une employée surnuméraire**

**238-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>me</sup> Lise Martin, de Rivière-Ouelle, à titre d'employée surnuméraire, sur appel, pour la période du 8 juin 2010 au 31 décembre 2010, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer une personne salariée absente, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Martin, pendant qu'elle sera à l'emploi de la Ville, soit celle prévue pour cette catégorie d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

#### **Embauche de surveillantes apparitrices pour l'hôtel de ville**

**239-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>mes</sup> Annie Bellavance et Ariane Ouellet, toutes deux de La Pocatière, étudiantes, à titre de surveillantes apparitrices pour l'hôtel de ville, sur appel, lorsque besoin est, et ce à compter du 8 juin 2010;

QUE M<sup>mes</sup> Bellavance et Ouellet soient rémunérées au taux horaire du salaire minimum en vigueur au moment de leurs prestations de travail.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Association des greffiers de cours municipales du Québec –  
Congrès annuel 2010**

---

**240-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à participer au congrès annuel de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec, qui se déroulera les 6, 7 et 8 octobre 2010, à Gatineau, sous le thème « Notre force, notre réseau! »;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Dussault pour participer à ce congrès lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

**Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

**Période de questions des contribuables**

Informations données par M. le maire en réponse à des questions posées à la séance du 17 mai dernier :

- ✓ Éclairage à la sortie du développement résidentiel du secteur du Carré Bon Accueil – Aucun ajout de luminaires pour le moment
- ✓ Frais chargés à l'écocentre – Site géré par Co-éco – Ce service est réservé aux particuliers – Les seuls frais chargés seraient pour le dépôt de bardeaux d'asphalte

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Services d'aqueduc et d'égout de la partie sud du Carré Bon Accueil – Pas de travaux prévus à cet endroit cette année – Réalisation lorsqu'on fera le rond-point

**Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**241-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 20